

cap ebéniste

Le titulaire du CAP Ébéniste fabrique et répare le mobilier selon un mode artisanal, à la pièce ou en ordre limité. A partir de plans et d'instructions qui lui ont été donnés, il exécute un ensemble ou une partie de mobilier : - il installe et règle ses outils ;

- il conduit les opérations d'usinage, de montage et de finition : réalise un frisage simple, incruste un filet rectiligne, entaille et pose une quincaillerie, rectifie une surface courbe, réalise des queues d'aronde, une finition au racloir, un ponçage, applique un produit courant de finition (cire, vernis) ;

- il vérifie la conformité des matériaux, des produits et des outillages : contrôle en cours et en fin d'opération ;

- il assure la maintenance de premier niveau des matériels et des postes de travail : intervient périodiquement et préventivement sur le matériel, transmet les informations sur les éventuels dysfonctionnements, contrôle l'état de coupe des outils et respecte les règles de prévention et de sécurité

Source : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)



metiers-foret-bois.org
s'orienter, se former, s'épanouir

© www.metiers-foret-bois.org